

COMMUNIQUE DE PRESSE

La famille Hermès confirme son engagement à long terme

Création d'une holding détenant plus de 50% du capital d'Hermès International

Paris, le 5 décembre 2010 - Les membres de la famille Hermès, réunis le 3 décembre 2010, ont réaffirmé leur unité et leur confiance dans la solidité de leur contrôle actuel d'Hermès International, assuré d'une part par la société familiale Emile Hermès, associé gérant commandité qui détermine seul la stratégie et la gestion, et d'autre part par sa détention capitalistique.

La famille a décidé de confirmer son unité à long terme en créant une société holding familiale distincte d'Emile Hermès sarl dont la vocation sera de détenir des actions apportées par les membres familiaux représentant plus de 50% du capital d'Hermès International. L'engagement de la famille de constituer ce holding majoritaire est irrévocable. Cette nouvelle société familiale bénéficiera d'un droit de préférence sur les actions restant détenues directement par la famille.

Cette opération de reclassement interne n'aura aucun effet sur la part de la famille au sein du capital d'Hermès International ni sur les pouvoirs de son associé commandité. Elle sera soumise à l'approbation définitive de l'Autorité des Marchés Financiers avant sa mise en œuvre.